

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU MARDI 26 MARS 2024**

**Président de séance**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

**Monsieur Kiswensida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

**Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Dossier en examen :**

Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le fonds international de développement agricole (FIDA) pour le renforcement du budget de l'Etat pour la résilience des petits producteurs RESI-2024, **dossier n°083**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 26 mars 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement premier et troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

**-Il est 11 heures 05 minutes-**

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. **(Coup du maillet)**

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

### **Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Merci Excellence.

Avec votre permission, nous allons procéder à l'appel nominal.

Bonjour à tous et à toutes.

Chers collègues, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

***(Elle procède à l'appel nominal des députés)***

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés, nous avons :

- **26 députés absents excusés ;**
- **01 député absent non excusé ;**
- **21 procurations ;**
- **46 députés présents ;**
- **67 votants.**

Merci.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**Annonces**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition, auprès des présidents des groupes constitués, le compte-rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte-rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole, FIDA, pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-DP), objet du dossier n°083.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°083 pour le fond.

La Commission des Affaires étrangères, la défense de la sécurité (CAEDS), la Commission du genre de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), et la Commission du développement durable (CDD) ont été saisies pour avis pour le dossier n°083.

Je passe en discussion le dossier n°083.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

***(Le gouvernement répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je voudrais vous rappeler les dispositions de l'article 102 alinéa 2, 3 et 4 de notre règlement. Je cite : « *La discussion des projets et propositions de loi porte, en séance plénière, sur le texte adopté par la commission saisie au fond, à défaut, sur le texte dont l'Assemblée législative de transition a été saisie.*

*Le texte issu de la commission saisie au fond contient non seulement les amendements mais aussi l'explication, en notes de bas de page, des amendements apportés.*

*Toutefois, si les amendements apportés ne touchent pas plus du 1/4 des articles du projet de texte, ils sont annexés au rapport de la commission saisie au fond. »* Fin de citation.

Conformément aux dispositions de l'article 102 ci-dessus citées et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion, article par article, portera sur le texte issu de la commission.

Je donne la parole au Vice-président de la COMFIB, le Président étant en mission, pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

**M. Drissa SANOGO**

*Vice-président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Le rapporteur étant également en mission, nous allons solliciter le concours de l'honorable Daaga NASSOURI pour livrer à la plénière la synthèse du rapport.

Je vous remercie.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB*

Merci Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, bonjour.

Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales et sa délégation, bienvenue.

Mesdames et messieurs les administrateurs parlementaires,  
Honorables députés, bonjour à vous.

L'honneur et la charge me reviennent ce matin de vous présenter au nom de la Commission des finances et du budget, et comme le disait monsieur le Vice-président, pour le compte de l'honorable député TRAORE Anita Soumaï, absente, la synthèse du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement FIDA, pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-DP) soumis à l'appréciation de l'Assemblée législative de transition.

Les travaux de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, se sont déroulés sous la présidence du Président Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, le mercredi 18 mars 2024, de 09 heures 08 minutes à 11 heures 08 minutes également et le mardi 19 mars 2024, de 12 heures 12 minutes à 13 heures 50 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires, d'auditionner messieurs Ismaël SOMBIE et Amadou DICKO, respectivement ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques et ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de ses collaborateurs et des représentants du

ministère de la Justice et des droits humains, chargés des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain Hien ;
- la Commission du genre de la santé, de l'action sociale et humanitaire par le député Yimpouen Aimé SOME ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par les députés Ousmane DIALLO et Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE.

Excellence Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre délégué,

Le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer porte sur l'autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole, FIDA, pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs.

L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, et des personnes déplacées internes par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

*(Il donne lecture intégrale dudit rapport)*

**Ouagadougou, le 26 mars 2024**

Merci Excellence.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je voudrais préciser juste à l'intention de nos amis de la presse et du gouvernement, vous aurez remarqué une plénière particulièrement clairsemée aujourd'hui. Cela est dû au fait que beaucoup de nos collègues sont engagés dans les commissions d'enquête parlementaire, mais ils sont sur le terrain.

Il y a trois commissions d'enquête parlementaire qui sont en activité, d'autres sont en déplacement à l'étranger pour participer à des missions parlementaires. C'est pourquoi, on a une plénière particulièrement clairsemée. Mais par la magie de la procuration qui nous permet d'avoir ce don d'ubiquité, ils sont là parmi nous avec leurs procurations.

Merci monsieur le rapporteur.

Je vais passer la parole au Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

**(intervention inaudible)**

**Mme OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine**

*Rapporteur de la CAEDS*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Hommes et femmes de médias ;

Chers fonctionnaires parlementaires.

J'ai l'honneur de présenter le rapport d'avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), sur le dossier n°083 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole, FIDA, pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-DP).

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et avis de la Commission.

### **Appréciation et avis de la commission**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de l'accord contribuera à :

- redynamiser le secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- renforcer la résilience des petits exploitants en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ;
- améliorer les conditions de vie des ménages en milieu rural.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

**Ouagadougou, le 20 mars 2024.**

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine

Merci.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa KONE**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation et au nom de la Commission du développement durable, j'invite l'honorable HIEN Diédon Alain à faire lecture de notre rapport d'avis sur le dossier nominé.

**M. Hien Diédon Alain**

*Rapporteur de la CDD*

Merci monsieur le Vice-président.

Excellence,  
En vos grades et rangs respectifs.

Permettez-moi de m'associer aux civilités adressées par ceux qui m'ont précédé.

Saisie pour avis, la Commission du développement durable me charge de présenter le rapport sur le dossier n°083 relatif au projet de loi portant ratification de l'Accord du financement signé le 11 octobre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds international de Développement agricole (FIDA) pour le financement du projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-DP).

Excellence, si vous le permettez, nous allons aller au grand II

**Appréciation et avis de la commission**

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification de l'accord permettra :

- aux petits exploitants d'atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- d'assurer la promotion de l'agriculture numérique inclusive ;
- d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que les produits forestiers non ligneux ;
- de faciliter l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché ;
- de renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes, des jeunes, des PDI et des personnes handicapées ;

- de renforcer les capacités des organisations de producteurs et des institutions consulaires.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au gouvernement une attention plus accrue dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes pour des impacts plus significatifs au bénéfice des populations.

**Ouagadougou, le 20 mars 2024**

Le Président : Moussa KONE,  
Le rapporteur : Dr Diédon Alain HIEN.

Merci.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Yimpouen Aimé SOME à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

### **M. Yimpouen Aimé SOME**

*Rapporteur de la CGSASH*

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Faisant miennes les civilités protocolaires, je vais vous livrer l'appréciation de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire, commission saisie pour avis sur le dossier n°083.

Excellence, avec votre permission, nous allons aller directement à l'appréciation.

### **Appréciation et avis de la commission**

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la commission estime que la ratification de l'accord de financement permettra :

- d'améliorer la résilience des systèmes de production et la situation alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et personnes déplacées internes) dans les filières cibles du projet ;
- de développer les capacités entrepreneuriales des femmes, des jeunes, et des personnes déplacées internes ;
- de créer des emplois pour les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes déplacées internes dans les zones d'intervention du projet.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de ratification de l'accord de financement.

Toutefois, il y a le toutefois pour que le gouvernement sache que pratiquement toutes les commissions tiennent vraiment à ce projet et à l'exécution.

Toutefois, la CGSASH recommande fortement au gouvernement une utilisation rationnelle et efficiente des ressources orientées au profit des cibles du projet afin d'impacter positivement leur qualité de vie.

**Ouagadougou, le 20 mars 2024**

Le Président : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENGAGA.

Le rapporteur : Yimpouen Aimé SOME.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent donc aux députés membres de la Commission des finances et du budget qui est affectataire du dossier n°083 pour le fond.

La liste est ouverte, chers collègues.

### ***(Inscription des députés sur la liste)***

L'honorable Marc GANSORE a la parole.

### **M. Marc GANSORE (GC/OSC)**

Merci monsieur le Président.

Quand on parle du deuxième défi au niveau national qui est la sécurité alimentaire et nutritionnelle, pour lequel le ministère de l'agriculture est en charge de pouvoir conduire toutes les actions nécessaires pour l'atteinte de cette autosuffisance alimentaire, on ne peut qu'être très regardant et suivre avec attention tout document provenant de ce ministère.

L'ensemble des députés fait 71, mais ils font bloc quand il s'agit de questions de ce genre. Je sais que vous avez été auditionné, vous avez été entendu et tout ce qui a été dit lors de votre audition, je crois que vous le retenez.

On ne reviendra pas sur un certain nombre de questions qui ont été débattues parce que ça a été fait dans les règles de l'art et chacun a compris l'enjeu qui se trouve derrière tout ça.

Tout avait été discuté, mais il y a un certain nombre de questions qui me restent en suspens. La première question est en lien avec la composante A, au niveau du renforcement de la résilience. Si vous pouvez nous expliquer ce que vous entendez par aménagement résilient et innovant.

Depuis longtemps qu'on parle d'aménagement, c'est un nouveau terme qui est arrivé et quel est le contenu de ce terme ?

Qu'est-ce qui sera fait exactement ?

Au niveau de la composante A1, les questions de la sécurisation des espaces qui vont être aménagés. Vous allez travailler dans des communes où nous n'avons pas encore de services fonciers ruraux. La sécurisation de ces espaces se fera comment ?

Est-ce que vous pourrez nous expliquer comment ça pourrait se faire ?

L'insuffisance qu'on a à ce niveau, c'est que toutes les communes aujourd'hui ne sont pas dotées de ces organes de gestion du foncier.

Au niveau de la composante A2, « l'Agriculture numérique ». Je pense, monsieur le Ministre, que vous avez tiré profit des expériences antérieures que le ministère avait déjà entreprises pour améliorer la situation. Dans l'environnement, ce n'est pas vierge, je crois que les organisations paysannes, avec ce que nous vivons comme insécurité, ont entamé aussi un processus pour rendre le service par la e-vulgarisation. Est-ce qu'aujourd'hui, on peut s'assurer que cette forme que vous allez entreprendre aujourd'hui pourrait toucher vraiment le petit producteur dont il est question ?

Au niveau de la composante A3, « Alphabétisation fonctionnelle ». On inscrit souvent des actions à mettre en œuvre, mais on ne se donne pas souvent les moyens de revoir les insuffisances que nous avons eu antérieurement pour améliorer.

L'alphabétisation a commencé depuis longtemps, c'était l'eau sale apporte la maladie. Ça, c'est dépassé maintenant. Aujourd'hui, quand on veut faire de l'alphabétisation, je pense que vous avez tenu compte d'une cible qui

fait une activité bien donnée. C'est de la production. Quels sont les modules qui seront développés dedans en lien avec l'activité de la cible ?

Si on doit aller faire une alphabétisation en dehors de l'activité que tu mènes quotidiennement, après la classe, le cahier est déposé, ça ne sera pas utilisé. Est-ce qu'on peut nous expliquer ce que vous mettez dans l'alphabétisation fonctionnelle ?

La composante B1, au niveau des infrastructures, vous avez cité, c'est bien. L'infrastructure routière, vous avez donné le nombre de kilométrage. Mais je prends juste la région du centre-ouest. La route de l'igname, de Léo jusqu'à Yako.

Et aujourd'hui, pour que le producteur puisse amener aisément son produit à un marché rémunérateur, sans route, je crois que c'est 72 ou 76 kilomètres que vous avez mis, je ne sais pas, est-ce que ces pistes sont déjà identifiées ou bien ce sont des choses qui vont être faites ?

Si tel est le cas, est-ce qu'on peut savoir : quelles sont les routes qui vont être réalisées ?

Au niveau toujours des infrastructures routières, commercialisations, transformations et stockages, je ne suis pas très satisfait. Il y a des spéculations que vous avez identifiées qui seront accompagnées et ce sont des spéculations périssables.

Quand vous prenez la tomate, même la pratique agroécologique qu'on utilise aujourd'hui, qui nous permet de conserver peut-être une semaine certains produits, il y a des limites. Est-ce que dans ces infrastructures qui seront faites, on tiendra compte de ces spéculations pour donner la possibilité aux producteurs de conserver un certain nombre de produits ?

La dernière question, ce sont des régions qui ont été identifiées, ce sont des communes. Je prends juste la région du centre-ouest, la province de Boulkiemdé, qui comporte 15 communes et ce que vous avez identifié, je crois que c'est 6 ou c'est au moins 5 communes. Qu'est-ce qui a justifié le choix ?

Quels sont les critères et comment on entend effectivement accompagner ces petits producteurs ?

On l'a dit, ce sont les ciblage pour de tels projets, ce qui sera fait dedans.

Le centre-ouest aujourd'hui a même des problèmes maintenant de superficies cultivables. On doit parler plutôt d'intensification. Et qui parle d'intensification nous amène aujourd'hui à revoir notre système d'intervention dans ce milieu avec un paquet technologique et un accompagnement de proximité. Est-ce que vous avez pensé à mettre à profit ce qui existe sur le terrain ? Telles les organisations paysannes qui ont en leur sein, des dispositifs d'appui conseils de proximité.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

### **M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci Excellence.

Je tiens d'abord à féliciter la COMFIB et tous mes encouragements au gouvernement.

Ma première question, monsieur le Ministre, c'est au niveau de la page 5 du document : Description du projet. A ce niveau, vous dites que « le projet vise à renforcer la résilience des petits exploitants pauvres ». La question qui me vient à l'idée : quels sont les critères qu'un exploitant doit remplir pour être qualifié de petit et de pauvre en même temps ?

Je me dis qu'il y aura un problème au niveau du suivi évaluation, d'autant plus que cela fait au moins quatre décennies vous l'avez souligné, que le FIDA accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre des priorités en faveur des ruraux pauvres. Jusqu'à présent, la pauvreté continue à ce niveau. Je me dis que si on s'était limité peut-être aux petits exploitants, en ce moment, ce serait plus quantifiable au niveau du suivi évaluation. On serait plus à l'aise que d'ajouter le terme « pauvre » et après on a des difficultés.

Aussi, au niveau de la sous-composante A1, l'honorable GANSORE l'avait déjà dit, à ce niveau aussi vous dites qu'au terme du projet, 30.802 hectares de terres seront aménagés et que pour y parvenir une des actions à mettre en œuvre est la sécurisation foncière.

Alors, monsieur le Ministre, j'aimerais savoir, les 30 802 hectares seront-ils aménagés sur le domaine foncier rural de l'État ou sur le domaine foncier rural des collectivités territoriales ou enfin sur le patrimoine foncier rural des particuliers ?

Comment comptez-vous réaliser une sécurisation foncière de 30 802 hectares en établissant uniquement des protocoles ou conventions de partenariat avec les institutions incluant les directions générales, -et les services techniques en charge du foncier- et des aménagements, les communes de la zone d'intervention du projet et les prestataires de services sans la chefferie traditionnelle ?

Autrement dit, est-ce que sans la chefferie traditionnelle, vous pourrez sécuriser 30 802 hectares ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci.

Honorable GUITI Lassina a la parole.

### **M. Lassina GUITI (GC/FDS)**

Merci.

A la suite des autres, je voudrais également remercier la COMFIB et féliciter également le gouvernement et dire que ce projet vient à point nommé, parce que ce qui est important aujourd'hui, c'est vraiment d'amener les gens à produire ce qu'ils mangent et à produire suffisamment ce qu'ils mangent.

Ma première question est de savoir : qu'est-ce qu'un petit producteur ? C'est à partir de quelle dimension de production un producteur est qualifié de petit ?

La deuxième question, je crois qu'ils ont souligné quelque chose dans le document, je crois que c'est à la page 17. J'ai vu des choses qui sont écrites, j'avoue que j'ai essayé de comprendre, mais très difficilement, je n'y suis pas parvenu.

**Le Président**

Quelle page ?

**M. Lassina GUITI (GC/FDS)**

Je crois que c'est à la page 17, mais je vais retrouver rapidement la page.

Oui, la page 17, lorsque vous regardez section 2.0, terminologie, le dernier paragraphe de cette page, je ne sais pas si je l'ai bien lu, mais j'ai cru comprendre ici qu'on dit que les termes utilisés au singulier dans les présentes conditions générales seront également les mêmes termes lorsqu'ils seront utilisés au pluriel. Finalement, je me suis posé la question de savoir à quoi cela renvoie ?

Est-ce qu'on peut dire que le pluriel est le singulier ou encore que le singulier est le pluriel dans une convention ?

Est-ce qu'on ne dira pas un et venir nous dire après que c'était mille parce qu'on a dit que le pluriel sera égal au singulier ?

Vraiment, je n'ai pas compris grand-chose, mais bon, je souhaite qu'on puisse expliquer comment est-ce qu'il faut comprendre cette formulation.

Merci.

**Le Président**

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)**

Merci bien Excellence pour la parole.

À mon tour, je félicite la COMFIB pour le travail abattu.

J'avais quelques préoccupations que j'aimerais poser au gouvernement.

L'honorable GANSORE a déjà posé la question concernant l'alphabétisation fonctionnelle, donc je ne vais pas revenir dessus. Je vais plutôt continuer avec la page 7 où il est fait mention de l'approche GALS.

J'aimerais qu'on me clarifie cette approche et quels sont les avantages liés à cette approche ? Puisqu'on l'a citée dans le document, j'aimerais savoir : quels sont ses avantages ?

Pour continuer, dans le document, il est fait mention du projet, à la page 4, projet Neer-Tamba 2014-2023, qui avait été mis en œuvre dans les régions du Centre-nord, du Nord et de l'Est et où il est dit que des réalisations d'infrastructures ou aménagements avaient été faits. J'aimerais avoir quelques détails sur ce qui avait été fait au cours de ce projet ?

Comme le présent projet fait suite à ce projet Neer-Tamba. J'aimerais aussi savoir : pourquoi avoir reconduit la région du Nord à ce présent projet, mais pas la région du Centre-nord. Qu'est-ce qui explique l'absence de la région du Centre-nord dans ce projet ?

Enfin, à la page 13, la question numéro 5. J'avoue que la réponse me laisse un peu perplexe. Je ne voudrais pas remettre en cause la stratégie de ciblage du ministère pour ce qui concerne les bénéficiaires, mais je me pose la question de savoir : comme ce projet prend en compte des femmes pauvres, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, des PDI, pourquoi ne pas collaborer avec le ministère de l'action sociale qui gère le fichier concernant ces personnes ? Je me dis qu'à tous les niveaux, quelle que soit la région du projet, le ministère de l'action sociale pourrait très bien identifier les cibles comme il se doit.

Je ne sais pas sur quelles données votre stratégie de ciblage se base-t-elle, mais j'aimerais avoir des informations dessus. Et pourquoi ne pas se référer au ministère de l'action sociale qui vous aidera à cibler effectivement ceux qui sont dans le besoin et qui devraient être accompagnés par ce projet ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame.

L'honorable KABRE Aboubacar.

### **M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)**

Merci bien Excellence pour la parole.

Mes préoccupations portent sur les résultats attendus du projet. En effet, il est dit que 70% des bénéficiaires ont augmenté d'au moins 20% de la valeur de résilience. Ce qui voudrait dire qu'on aura une perte de 30% de résultat au niveau de ce résultat.

Aussi, il est dit que 60% des producteurs ont augmenté leur revenu d'au moins 30%, ce qui représente 40% de perte de résultats.

Monsieur le Ministre, dans un contexte où les ressources sont rares et méritent une utilisation efficiente, n'estimez-vous pas que le projet aurait pu être plus ambitieux ?

Aussi, dans la formulation des projets de ce type, ne pensez-vous pas qu'il faudrait faire des arbitrages dans le sens d'impacter plus significativement les populations cibles, même si cela engendrerait une diminution du nombre de bénéficiaires ?

Cela permettrait d'affecter réellement la situation de pauvreté de nos bénéficiaires, je pense.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci, cher collègue.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/PDCE)**

Merci Excellence, pour la parole.

Sur le plan du financement du projet, il est prévu que les bénéficiaires contribuent à hauteur d'un montant de plus de 900 millions de francs CFA. À ce niveau, monsieur le Ministre, est-ce que le fait qu'on veuille avoir des personnes vulnérables qui puissent contribuer à hauteur d'un tel montant ne nous dévierait pas de notre réel objectif de toucher les vraies personnes vulnérables ? Parmi les personnes vulnérables, il y a aussi des personnes vulnérables.

L'autre inquiétude, c'est au niveau des filières citées. La plupart des communes bénéficiaires mènent déjà ces activités et ils ont souvent des problèmes d'écoulement. Je pense qu'il y a un honorable qui a interpellé qu'à

Titao les gens ont produit des tomates, des oignons et autres et ils n'arrivaient pas à écouler.

Est-ce que dans le cadre de ce projet, il n'est pas mieux de prévoir comment aider ces gens qui sont dans les zones à forts défis sécuritaires à écouler ce qu'ils produisent ?

La tomate n'est pas consommée directement comme les céréales, les oignons également, les choux, alors que ce sont des filières qui ont été aussi citées dans le cadre de ce projet. Est-ce qu'il n'est pas mieux de prévoir comment aider ces gens à pouvoir écouler leurs produits ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci, cher collègue.

L'honorable Boubacar BALBONE a la parole.

### **M. Boubacar BALBONE (GC/PDCE)**

Merci Excellence.

Merci à toutes les commissions pour le travail abattu. Moi, j'avais une préoccupation.

Monsieur le Ministre, dans tous les rapports, nous avons entendu parler de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

J'aimerais que vous nous donniez la définition en français facile de la sécurité alimentaire, ce que c'est que la sécurité nutritionnelle.

Aussi, pour atteindre la sécurité nutritionnelle, j'aimerais savoir : quelles sont les activités qui seront menées notamment les spéculations à haute valeur nutritive qui seront cultivées dans les zones bénéficiaires du projet.

Ensuite, comme vous le savez bien, il ne suffit pas de produire, il faut consommer. Vous constaterez que dans la plupart des localités, quand les producteurs produisent, ils consommeront les produits qui sont en voie d'altération, si l'on veut bien voir. Quelles sont les stratégies que vous avez mises en place pour encourager ces producteurs à consommer ce qu'ils produisent ?

Généralement, ils produisent et ils vendent ce qui est de qualité, ils consomment ce qui est de qualité inférieure. Sûrement que la sécurité alimentaire ne peut pas être respectée lorsque ces producteurs ont ces genres de pratiques alimentaires. Dans le projet, qu'est-ce qui est fait pour encourager ces producteurs à consommer ce qu'ils produisent ?

Aussi, j'aimerais avoir une idée sur l'implication du ministère de la Santé dans l'atteinte de la sécurité nutritionnelle. Comme vous le savez si bien, l'agriculture à elle seule ne peut pas permettre d'atteindre cette sécurité nutritionnelle. Quelle est l'implication du ministère de la Santé dans la mise en œuvre de ce projet ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci, cher collègue.

L'honorable TUINA Kanibè a la parole.

### **M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)**

Merci Excellence, pour la parole.

Bon nombre de mes préoccupations ont été prises en compte par l'honorable Marc GANSORE.

Je fais miennes les compliments adressés à l'endroit de la COMFIB. Je vais m'attarder sur les produits forestiers non ligneux, particulièrement le baobab. Je voudrais attirer l'attention du ministère sur ce produit. Le baobab est un arbre assez difficile, je voudrais donc attirer leur attention pour qu'ils prennent les dispositions de vérification des soldes de ceux qui seront certainement bénéficiaires de ce produit.

Je vous le remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable BAMOUNI/KANSONO Esther.

**Mme BAMOUNI/KANSONO Esther (GC/OSC)**

Merci Excellence, pour la parole.

A mon niveau, j'ai deux petites préoccupations.

La première concerne les 30 hectares de terre qui seront aménagés dans les deux régions que couvre le projet. Pouvez-vous nous dire, monsieur le Ministre, comment se fera la répartition de ces terres au niveau des deux régions ? Combien d'hectares seront aménagés par région ?

On a un peu décrit les bénéficiaires, comment ces derniers seront-ils ciblés ?

La deuxième préoccupation a été prise en compte par mes prédécesseurs mais je vais insister parce que nous voyons une contribution des bénéficiaires à hauteur de plus de 900 millions de francs CFA. Au niveau de la page 5, au niveau de la description du projet, les résultats attendus, « nous attendons : 25 % de personnes présentes, une amélioration de l'autonomisation et 40 % des produits transformés dans les filières cibles seront commercialisés ». Du coup, j'ai une petite inquiétude quant aux taux visés. Qu'advient-il des 60% des produits qui seront transformés ?

A mon avis, pour un objectif atteint, il faut au moins 50% pour qu'on dise que c'est satisfaisant. Et sur les 100%, on a 40% des produits seulement qui seront écoulés. Est-ce que le taux n'est pas un peu sous-estimé ?

Merci bien monsieur le Président.

**Le Président**

Enfin, l'honorable David LOMPO.

**M. David LOMPO (GC/PDCE)**

Merci bien, Excellence.

Félicitations à la COMFIB pour ce travail bien fait. Du courage au gouvernement.

Je voudrais être assez sobre parce que l'équipe qui est en face de moi, je pense que ce sera une équipe résiliente pour s'occuper véritablement du producteur résilient. Si je dis cela, vous avez vous-même dit que des projets agricoles similaires ont été financés par le FIDA 40 ans durant.

Je suis témoin de ce que vous avez dit parce que depuis 1990, le CES-AGF, que vous connaissez certainement pour ceux qui ont certainement la mémoire, a intervenu à plusieurs reprises dans la zone et avait son siège à Yako.

Beaucoup d'activités justement que vous avez citées, notamment la conservation des eaux et des sols et l'agroforesterie, étaient vraiment leur centre d'intérêt. aujourd'hui, on revient sur les mêmes traces pour apporter encore un renforcement. Je voudrais donc vous poser la question suivante : est-ce que vous avez suffisamment analysé les résultats des projets passés et qui vous ont inspiré encore une intervention après avoir travaillé 40 ans dans une zone ?

Alors, si effectivement vous êtes résilients, je suppose que la maxime de notre regretté président, Thomas SANKARA, vous a inspiré et que vous venez corriger ce que les autres n'ont pas pu faire, à savoir que « l'aide nous aide à assassiner l'aide ».

Nous devrions normalement, avec tout ce que nous avons obtenu comme investissement dans cette zone, avoir des producteurs qui sont aguerris et qui devraient financer d'autres producteurs car 40 ans d'intervention, c'est suffisamment long et l'expérience surtout. Et il y a eu quand même beaucoup de techniciens qui ont agis dans ce sens. Expliquez-nous un peu pour que nous puissions être rassurés que vous avez quelque chose de plus par rapport aux autres pour apporter réellement des produits qui boosteront notre agriculture, notre élevage ainsi que les activités sylvopastorales.

Alors, pour me rassurer, je voudrais que vous nous rappeliez donc le budget que vous avez prêté au FIDA. Comment vous le répartissez par rapport aux différents postes de dépenses et qu'est-ce qui revient au finish, si vous devez faire une répartition réelle, aux producteurs ? Des milliards que vous allez dépenser, si ça ne nous aidera pas à avoir trois ou quatre fois plus, je crois que ce n'est pas utile. Donc, présentez-nous un peu cela pour qu'on puisse être sûr que vous avez véritablement bien analysé et bien calibré et que nous tirerons profit de ce projet.

Je vous remercie, monsieur le Président.

**Le Président**

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

**M. SANOGO Drissa**

*Vice-président de la COMFIB*

Merci bien, Excellence.

Vous aurez constaté que toutes ces questions étaient adressées au gouvernement. Nous tenons à remercier nos collègues qui ont eu à féliciter la COMFIB et également remercier les commissions saisies pour avis.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci, monsieur le Vice-président.

Je me tourne vers le gouvernement. Je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

***(Le gouvernement demande une suspension de 30 minutes)***

**Le Président**

Le gouvernement demande une suspension de 30 minutes.

Il est 12 heures 25 minutes, nous reprenons à 12 heures 55 minutes.

La séance est suspendue. ***(Coup du maillet)***

***(La séance suspendue à 12 heures 25 minutes est reprise à 13 heures 01 minute)***

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**Dr Amadou DICKO**

*Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture,  
des ressources animales et halieutiques*

Merci, monsieur le Président.

Honorables députés,

Chers membres de l'administration parlementaire,

Je voudrais vous remercier pour l'intérêt que vous avez accordé à l'examen de notre projet.

Nous voyons qu'au niveau de l'Assemblée, lorsque nous venons toujours, nous avons de grands producteurs qui ne sont pas de petits producteurs pauvres et qui nous donnent vraiment des conseils, des orientations sur l'ensemble de ces projets.

Comme vous l'avez dit, actuellement, nous sommes en train de lutter très fortement contre l'insécurité civile, mais également, à l'arrière-plan, nous menons l'offensive agro-pastorale et halieutique afin que nous puissions atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les temps les plus brefs.

Nous y sommes vraiment engagés, et nous demandons également votre soutien, afin que nous travaillions tous pour le bonheur de nos populations. Il est bien vrai qu'il y a des expérimentés qui sont là, qui ont montré que depuis plus de 40 ans, on a mené ce type de projet et que jusqu'à présent, le pays se trouve dans une situation qui est assez délicate.

Donc, nous sommes conscients de cette situation, et nous travaillons à vraiment y remédier. Et depuis l'arrivée du ministre SOMBIE, nous avons travaillé à restructurer plusieurs projets, notamment ce projet. L'accord a été signé depuis le mois d'octobre, mais le projet est arrivé ici pratiquement dans le mois de janvier-février parce que nous étions encore en discussion avec le partenaire bailleur de Fonds, afin de pouvoir restructurer le projet.

Et le projet, lorsque vous le regardez, il a trois composantes. La dernière composante, « composante fonctionnement du projet », nous avons pu à ce niveau économiser plus de 5 milliards pour mettre dans les investissements.

Donc, la plupart des projets qui sont au niveau du ministère sont actuellement en cours de restructuration afin que nous soyons plus opérationnels, pour avoir des projets qui profiteront plus à nos populations,

mais pas des projets qui nous profitent plus à nous qui sommes au niveau de l'administration, du ministère de l'Agriculture et des ressources animales.

Et vous allez voir, le ministère s'est vraiment engagé dans la voie de la production. Récemment, pour la campagne humide à venir, l'ensemble de nos structures sont appelées, disons sont instruites pour réaliser des productions par direction. Et nous invitons également l'Assemblée législative de transition à se lancer dedans.

Si vous voulez, vous pouvez nous octroyer plus de 100 hectares, afin que nous ayons une production optimale au cours de la saison à venir. C'est vraiment dans le sens de la production que nous sommes engagés, afin que nous puissions au moins faire des bonds significatifs, au-delà des 3% de hausse que nous faisons chaque année, que nous puissions au moins, après l'offensive au mois d'octobre-novembre, lorsque nous allons faire le bilan, que nous soyons au moins 20-30% d'augmentation de la production céréalière.

Donc, nous y sommes vraiment engagés. Le ministre est sur le terrain. Il revient à Ouagadougou rien que pour faire le conseil du ministre et juste après, il retourne sur le terrain. Je pense que vous suivez également l'ensemble des efforts qui sont faits sur le terrain et nous demandons vraiment votre accompagnement pour que nous puissions atteindre cette autosuffisance alimentaire et que nous travaillions vraiment au bénéfice de notre pays, de nos producteurs et de nous-mêmes pour que lorsqu'on parlera de l'histoire de l'autosuffisance alimentaire dans notre pays, que nous ayons tous également participé.

Le projet que nous avons soumis aujourd'hui pour ratification, comme vous l'avez dit, c'est un projet qui est assez similaire à tout ce qui a été présenté. Mais maintenant, comme on le dit dans notre pays, on connaît tous les problèmes, on connaît toutes les solutions. Le problème, c'est l'approche. Et l'approche, je pense que nous sommes en train d'y aller pour que nous soyons plus opérationnels et arriver à toucher les bénéficiaires directs pour pouvoir atteindre l'autosuffisance.

Vous avez suivi, nous avons eu des cas malheureux dans certaines régions du Burkina Faso. Des cas où nos agents sont impliqués, je pense qu'actuellement, nous sommes à près d'une vingtaine d'agents du ministère qui croupissent dans les prisons.

Ce n'est pas intéressant, mais c'est une réalité qui était là. Les intrants et autres profitaient plus à certains agents indécidés qu'aux producteurs. Je pense que nous sommes en train de travailler.

Également, est-ce que ce sont ces types de projets qui nous sortiront de l'insécurité alimentaire que nous vivons ?

Beaucoup sont conscients et même nous avons reçu instruction avec le chef de l'État de ne plus employer le mot projet. Avec le mot projet, on est toujours limité dans le temps. Nous allons mettre beaucoup d'énergie, mais après, l'impact n'y sera vraiment pas. C'est à nous tous de réfléchir comment vraiment atteindre cette autosuffisance qui est vraiment la base et après, maintenant, nous pourrions attaquer les autres grands domaines.

Pour les questions que nous avons reçues, d'abord, il y avait des définitions à faire, des clarifications, notamment le terme « petits producteurs pauvres ». Il faut dire que ce n'est pas un terme qui est péjoratif, ce n'est pas un terme qui est déterminé au sein du ministère uniquement. C'est en convenue avec l'ensemble des producteurs que ces termes ont été définis. Ce ne sont pas des termes qui sont reconnus au niveau international, mais c'est au niveau local, au niveau du pays que nous avons adopté ces termes : « Petits producteurs, producteurs moyens, grands producteurs ».

Les petits producteurs sont des producteurs qui ont des superficies allant de 1 à 3 hectares, dont la production est destinée à la consommation.

Ils n'ont pas également de moyens de production, ils n'ont pas de charrues. La force qu'ils utilisent, c'est la force humaine qu'ils utilisent pour produire, et c'est essentiellement destiné à la consommation, pas à la commercialisation. Ce sont ces petits producteurs que nous voulons aider dans le cadre de ce projet.

Je rebondis sur la question de l'honorable SANGARE, lorsqu'on parlait des terres, quelles sont les terres qui seront utilisées. En majorité, ce sont les terres de ces producteurs. Ces producteurs ont leurs terres, nous allons réaliser des aménagements sur ces surfaces pour les aider.

Il y avait la clarification à faire entre sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle. Lorsqu'on parle de sécurité alimentaire, il y a au moins quatre composantes qui sont à l'intérieur. C'est la disponibilité, l'accessibilité géographique et financière, la stabilité dans le temps et l'utilisation.

Lorsque vous avez des denrées que vous pouvez avoir disponibles, par exemple au Burkina Faso, on estime que lorsque chaque Burkinabè aura à sa disposition 180 kg de céréales dans l'année, nous aurons atteint l'autosuffisance alimentaire concernant cet aspect.

Maintenant, l'aspect nutritionnel intervient dans l'utilisation. Vous pouvez les avoir disponibles, accessibles en tout temps, mais il faut qu'au moment de l'utilisation que ça soit rationalisé, que ça ne soit pas des aliments qui sont en manque d'énergie, ou des aliments qui sont en surplus d'énergie. C'est là un peu la différence entre la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle.

C'est-à-dire que vous pouvez atteindre la sécurité alimentaire, mais en matière de sécurité nutritionnelle, vous aurez des soucis. Vous allez voir les grands pays producteurs aujourd'hui aux Etats-Unis et en Europe, arrivent à produire, mais c'est dans ces pays qu'on retrouvera des gens qui n'ont pas de carences, mais qui ont des surplus. Donc, ils sont en insécurité nutritionnelle, mais pas alimentaire.

Pour ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, l'alphabétisation qui sera faite dans le projet sera en lien avec les objectifs du projet. Ça ne sera pas de l'alphabétisation pour apprendre à lire et à écrire, mais ça sera en lien avec les objectifs du projet.

Notamment concernant les aspects nutritionnels, l'honorable a si bien décrit le phénomène que nous vivons. Les gens produisent, mais ils ne consomment pas. Nous prenons tous la route pour aller dans nos régions. Lorsque vous prenez la route, par exemple, pour aller à Bobo, vous allez voir plusieurs habitants de ces villages qui tiennent des coqs avec des œufs qu'ils vendent.

Ils produisent, mais ils ne consomment pas. Dans le cadre de ce projet, ils seront éduqués à la sécurité nutritionnelle. Qu'est-ce qu'il faut consommer ?

C'est dans ce cadre que nous mènerons ces études d'alphabétisation. Maintenant, qu'est-ce qu'un aménagement résilient et innovant ?

Ce sont des aménagements dans lesquels on apportera de la technologie pour pouvoir mobiliser l'eau souterraine, en utilisant des aménagements avec des plaques solaires pour pouvoir mobiliser l'eau souterraine.

Ce sont des aménagements qui permettront, avec les systèmes d'irrigation, de produire toute l'année.

Il y a de l'innovation parce qu'on apportera de la technologie, notamment les plaques solaires, les systèmes d'irrigation modernes. Mais également, ce sont des technologies qui sont résilientes. Ça permettra de produire toute l'année, même en cas de sécheresse, en cas d'inondation. Ce système doit pouvoir toujours continuer à réaliser de la production.

Pour la question foncière, je pense que j'avais un peu abordé cette question ; mais également dans toutes les communes où nous mènerons le projet, il y a déjà des services ruraux du foncier et partout là où ces services n'existeront pas, ils seront mis en place. Nous avons une direction générale qui s'occupe du foncier rural qui accompagnera le projet dans la mise en place de l'ensemble de ses services.

Les aménagements, comme je l'ai dit, ce sont les exploitations des petits producteurs où nous ajouterons de la plus-value. Mais il y a également des aménagements communautaires et pour les aménagements communautaires, je réponds également à la question concernant les chefs coutumiers. Ils seront associés pour l'identification de ces sites et pour les négociations foncières.

Maintenant pour la zone de couverture du projet, il est bien vrai que le projet Neer-Tamba a agi dans les zones de l'Est et du Centre-Nord qui ont été exclues dans le cadre de ce projet, mais il faut dire également que nous avons au sein du ministère plusieurs projets qui interviennent dans ces deux zones, notamment le PRAD et le PRECEL.

Également, c'est pour mieux consolider les acquis de Neer-Tamba que ces deux zones ont été choisies. Ce sont des travaux de techniciens qui sont arrivés vraiment à identifier les deux zones, réduire l'espace de Neer-Tamba et intensifier, comme un honorable a dit, dans deux zones pour avoir vraiment des résultats qui seront vraiment très significatifs.

Pour les pistes à aménager, nous allons aménager 75 kilomètres, mais ce sont des pistes qui seront identifiées au besoin. Par exemple, lorsque nous allons aménager un bas-fond, il faudra aménager la piste pour pouvoir rendre le bassin accessible.

En fait, ces 75 kilomètres de piste ne suivront pas les voies nationales que nous avons. Ça sera au besoin, ça sera de manière critique que ces pistes seront réalisées.

Pour le ciblage également des bénéficiaires, c'est à ce niveau où on a toujours des problèmes et c'est là où on aura toujours des problèmes. Chaque projet, généralement, il y a de nouveaux acteurs qui sortent de nulle part pour venir dans le projet. Il n'y a que nous tous, nous faisons venir des gens pour être des trouble-fêtes dans des projets et si nous évitons certains comportements, nous aurions vraiment les vrais bénéficiaires.

Du reste, dans ce projet, nous allons faire des appels à projets. En ce moment, c'est ouvert. Ceux qui estiment qu'ils peuvent contribuer, ils viendront postuler.

Pour le choix au niveau des petits exploitants, nous allons toujours compter avec notre système d'appui conseil déconcentré. Et également, avec l'action sociale, nous y travaillerons. Nous avons un fichier des personnes vulnérables que nous mettons à jour chaque année au niveau du ministère pour pouvoir bénéficier des intrants.

Mais j'avoue que c'est compliqué. Le ciblage des producteurs, c'est un système qu'il faut affiner chaque année pour pouvoir vraiment avoir les vrais bénéficiaires. Maintenant, pour leurs contributions à hauteur de 900 millions, il faut dire qu'il y a des contributions en nature.

La plupart, ce sont des contributions en nature parce qu'ils participeront également à l'aménagement de leurs superficies. Il y a également des micro-projets qui seront lancés et dans le cadre de ces micro-projets, il y aura des apports du projet et également les apports du bénéficiaire.

Je pense que nous avons regroupé l'ensemble des questions.

En 30-20 minutes, nous avons pu faire une petite structuration pour vous présenter et vous dire que nous apprécions vraiment lorsque les projets agricoles viennent et que vous intervenez afin que nous puissions affiner ce projet pour le bien-être de nos populations.

Sur ce, je vous remercie, monsieur le Président.

Merci, honorables députés.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos. (***Coup de maillet***)

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°083.

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**M. NASSOURI Daaga**

*Rapporteur de la COMFIB*

Oui, Excellence.

Il y a une modification au niveau de l'intitulé. Il y a eu un remplacement d'un bout de phrase « projet de » par « **programme pour le** »

Du reste, c'est en gras et c'est porté en note de bas de page.

Merci.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. NASSOURI Daaga**

*Rapporteur de la COMFIB*

Oui, Excellence.

Il y a un amendement au niveau du troisième visa, qui consiste au remplacement d'un point (.) par un point-virgule (;).

Merci.

**Le Président**

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**Mme BAMOUNI/KANSONO Esther***Troisième Secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, après vérification, le nombre de votants s'élève à 65.

Merci.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. NASSOURI Daaga***Rapporteur de la COMFIB*

Excellence Monsieur le Président, il y a un amendement au niveau de l'article 1, mentionné en gras et en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. NASSOURI Daaga***Rapporteur de la COMFIB*

Excellence Monsieur le Président, il n'y a aucun amendement au niveau de l'article 2.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°083.

**Contre** : 00

**Abstention**: 00

**Pour** : 65

*L'Assemblée législative de transition a adopté.*

Avant de lever la séance, monsieur le Ministre, je me permettrai de dire un mot relativement à ce que nous venons d'adopter.

Vous aurez remarqué que la commission saisie au fond et les commissions saisies pour avis ont donné leur avis favorable au projet de loi, mais n'ont pas manqué de relever des réserves et des observations. Et leurs observations se résument surtout à la mise en œuvre efficace du projet.

De plus en plus, on se soucie de ce que les ressources que nous mobilisons pour les projets, l'on puisse les utiliser de façon rationnelle et efficiente afin que nos populations puissent en bénéficier et que l'on puisse suivre ce qui est fait et que l'on puisse capitaliser ce qui est fait également. Je voudrais donc que dans la mise en œuvre, vous en teniez véritablement compte pour que les 71 milliards qui sont ainsi ratifiés puissent profiter effectivement à nos populations.

Merci beaucoup.

L'ordre du jour de notre séance de ce matin est épuisée. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 29 mars 2024 à 9 heures. Elle sera consacrée à la discussion de deux questions orales avec débat, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. (*Coup du maillet*)

**-Il est 13 heures 20 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 26 mars 2024.***

**Le Président de séance**



**Dr Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**La Secrétaire de séance**



**Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*